

Brest, le lundi 12 juillet 2021,

## Collégiens, lycéens, apprentis & étudiants de moins de 26 ans Voyagez gratuitement sur l'ensemble du réseau BreizhGo cet été !

Que ce soit en car, en TER ou en bateau, les jeunes se déplaçant en Bretagne cet été pourront voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo. Conformément à l'engagement de son Président, Loïg Chesnais-Girard, la Région Bretagne met à disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine\* du jeudi 15 juillet au dimanche 29 août. Ces titres de transport sont à réserver la veille pour le lendemain. Cette opération estivale a été présentée ce lundi en gare de Brest par le Président Chesnais-Girard et son 1<sup>er</sup> Vice-président aux mobilités et au climat, Michaël Quernez.

C'était l'un des engagements de campagne du Président Loïg Chesnais-Girard pour permettre aux jeunes de passer un bel été en Bretagne au terme d'une année d'études encore perturbée par la pandémie de Covid-19 : rendre gratuits les voyages des apprenants en juillet et août.

Tous les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants âgés de moins de 26 ans peuvent bénéficier de cette opération baptisée **Gratuité BreizhGo Jeunes** et mise en place à partir du **jeudi 15 juillet**. Il suffit de **réserver son billet la veille de son déplacement** et de **voyer muni d'un justificatif d'âge et de scolarité/études** à présenter lors du contrôle du titre.

Indispensable pour voyager gratuitement sur le réseau BreizhGo cet été, ce billet ne vaut que pour un seul trajet. Il est donc **nécessaire de se munir de deux billets pour effectuer un aller-retour** (sauf exception sur les dessertes bateaux vers Bréhat et Arz).

### Où se procurer un billet gratuit...

#### ... pour voyager sur les TER BreizhGo ?

Rendez-vous sur le site TER BreizhGo ou sur l'appli SNCF (gratuite sur l'App Store et sur le Play Store) pour choisir le billet *Gratuité BreizhGo Jeunes* après avoir sélectionné le trajet désiré. Il ne reste plus alors qu'à télécharger le billet sur smartphone ou à l'imprimer.

#### ... pour voyager sur les cars BreizhGo ?

La réservation se fait via l'application BreizhGo m-ticket (gratuite sur l'App Store et sur le Play Store). Il faut choisir le billet *Gratuité BreizhGo Jeunes* puis sélectionner le trajet, l'activer lors de la montée dans le car et à présenter au conducteur avec vos justificatifs.

... pour voyager sur les bateaux BreizhGo ?

Pour Belle-Île-en-Mer, Houat, Hoëdic, Groix, Molène, Ouessant et Sein, le billet gratuit est à réserver par téléphone et à récupérer le lendemain au guichet de la gare maritime sur présentation du justificatif, et ce au plus tard 20 minutes avant le départ du bateau !

Pour les îles d'Arz et de Bréhat, la réservation est à effectuer sur l'application BreizhGo m-ticket. Le titre est à activer au guichet de la gare maritime ou de l'embarcadère le lendemain pour récupérer un billet incluant le retour à faire dans la journée, sur présentation des pièces justificatives.

#### Quels justificatifs présenter ?

Les justificatifs d'âge peuvent être les suivants : **carte nationale d'identité, passeport, acte de naissance, livret de famille...**

Les justificatifs de scolarité ou d'étude porteront sur l'année 2020/2021 :

- **pour les collégiens** : la carte de transport scolaire BreizhGo ou tout justificatif de scolarité permettant d'identifier l'élève et le collège (certificat de scolarité, carte de scolarité estampillée, carnet de correspondance...);
- **pour les lycéens** : la carte de lycéen ou la carte de transport scolaire BreizhGo ;
- **pour les étudiants** : la carte d'étudiant ;
- **pour les apprentis** : la carte d'apprenti ou d'étudiant des métiers.

\* dans la limite des places disponibles.

Toutes les informations sur l'offre *Gratuité BreizhGo Jeunes* sont à retrouver sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

#### SERVICE PRESSE

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse)  @bretagne\_presse